N° 252. Vendredi 22 Octobre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
an . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
...res 5 lignes fl. 1.50 timbre
...et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordsijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 21 *Octobre*.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

...ance est présidée par M. Luyben. Après la lecture et ...on du procès-verbal de la séance précédente, la com... chargée de présenter au choix du Roi la liste des trois ...ts pour la nomination du président, fait son rapport sur ...at de sa mission.

...ensuite donné lecture de l'arrêté royal qui nomme à la ...nce de la présente session, M. Boreel van Hogelanden. ...en cède le fauteuil au nouveau président en le félicitant ...mination. M. Boreel occupe le fauteuil et prononce le ... suivant :

...ance de Vos Nobles Puissances, confirmée par le choix du Roi, m'a ...présidence pendant la présente session. Cette distinction est d'autant ...ieuse à mes yeux, qu'il m'est permis d'y voir une preuve que pendant ...nnées où j'ai pris part à vos importants travaux législatifs, j'ai su mé...robation de Vos Nobles Puissances. Mais en même temps que je sais ...sa haute valeur une preuve si éclatante de votre confiance, je ne ...is pas combien est ardue et délicate la tâche qui m'est imposée et ...il me sera difficile d'égaler en aucune manière mon honorable prédéces... nous regrettons tous de ne plus voir siéger parmi nous. Je de...s doute hésiter et reculer devant l'importance des hautes fonctions ...sidence, si je ne me sentais pas soutenu par cette pensée que la bien... qui m'appela à cette place, m'accompagnera et me prêtera son appui ...ercice des devoirs qui y sont attachés.

...et Puissants Seigneurs, cette session des Etats-Généraux offrira le plus ...rêt. Outre un grand nombre de projets de loi fort importants, il se...té à VV. NN. PP. de la part du gouvernement, des projets de loi pour ...on de notre Loi Fondamentale. Les délibérations des représentants de ...n néerlandaise se signaleront indubitablement par leur calme et leur ...rmeté, et combien m'estimerais-je heureux, si, à la fin de cette ... je pouvais obtenir de VV. NN. PP. le témoignage d'avoir dirigé avec ...impartialité vos délibérations, et d'avoir contribué à assurer et main... commun accord.

... PP. SS. que le salut de la Néerlande, qui fut jusqu'ici notre but ...constant, et auquel nous voulons tous concourir, soit donc aussi ... guide, maintenant qu'il s'agit de donner plus de développement à ...tutions constitutionnelles.

...clare accepter les fonctions de la présidence de la Seconde Cham... Etats-Généraux.

...la proposition de M. Faber van Riemsdyk ce discours sé...primé.

...ensuite fait de nouveau lecture de la lettre de M. Bruce, ...quelle il annonce sa nomination de gouverneur d'Overys...donne sa démission de membre de la Seconde Chambre ...ts-Généraux. Connaissance en sera donnée au ministre ...térieur.

...résident donne communication :

D'un Message royal accompagnant un projet de loi et l'ex... motifs, relatif au soutien des indigents :

D'un autre projet de loi portant réglement du fonds des ...ons civiles pour 1848 ;

D'un projet de loi portant suppression du fonds spécial ... à l'assèchement du *Zuidplas* à Schiedam ;

D'un projet de loi comprenant le 2e et le 3e livre du Code ...

...tes ces pièces seront imprimées et renvoyées aux sections. ...est donné communication d'une missive du ministre des ...es sur l'emploi des voies et moyens pour 1845.

...tte missive sera renvoyée à l'examen d'une commission ...le composée de MM. Gouverneur, Nedermeyer, van Ro..., Verwey Mejan, Van Naamen et Van Panhuys.

Ensuite sont formées les sections. Voici comment elles se composent :

1er SECTION.	2e SECTION.	3e SECTION.	4e SECTION.	5e SECTION.
Gouverneur.	De Kempenaer.	V. Dam v. Iss.	Luyben.	Sasse v. Isselt.
Romme.	V. Rosenthal.	Schooneveld.	Mutsaers.	Verwey Mejan.
De Man.	V. Nagel.	Hoffman.	Bots.	Gevers v. End.
Scheers v. Har.	V. Ryckevorsel	Nederburgh.	De Jong.	Borski.
Fab. v. Riemsd.	Anemaet.	Van Naamen.	T. Verhoeven.	Byleveld.
De Monchy.	Smit.	Van Heloma.	Luzac.	Goltstein.
V. Beeck Voll.	Enschedée.	Van Heemstra.	Corver Hooft.	Duymaer van Twist.
Uytwerf Sterl.	De Backer.	Lyeklama.	Menso.	Beerenbroek.
Hooft.	Kien.	Cost Jordens.	Telting.	
Van Leeuwen.	Wichers.	Star Busman.	Jongma.	
Egter.	Van Panhuys.	Corneli.	Kniphorst.	
V. Haersolte.	Nap.			

Les membres se retirent pour la nomination des présidents et vice-précidents. Ont été nommés :

	Présidents.	*Vice-Présidents.*
1e section.	De Man.	Gouverneur.
2e »	Van Panhuys.	Van Rosenthal.
3e »	Schooneveld.	Van Dam van Isselt.
4e »	Luzac.	Luyben.
5e »	Verwey Mejan.	Gevers van Endegeest.

Ont été nommés membres de la commission pour la rédaction du projet d'Adresse en réponse au discours du Trône : MM. de Monchy, Van Panhuys, Van Dam van Isselt, Mutsaers et Verwey Mejan.

La commission, qui de concert avec le président administre les affaires domestiques de la Chambre, est ensuite renouvelée. Ont été réélus les anciens membres : MM. Luzac et Verwey Mejan.

La crise en Angleterre.

Les faillites ne discontinuent pas en Angleterre. On en annonce journellement une ou plusieurs. Les banques elles-mêmes paraissent ébranlées. Le *Times* annonce, en effet, que celle de Liverpool vient de suspendre ses paiements. Une députation des directeurs de cet établissement s'est rendue à Londres pour obtenir du secours.

Voici quelques renseignements sur les causes de la chute de la banque royale de Liverpool empruntés à l'*Express* :

« La suspension provient d'une absence de billets et de numéraire pour faire face aux paiements ordinaires. Cette situation a été produite en partie par le resserrement universel du numéraire, et particulièrement par l'émotion que quelques ventes forcées, à très bas prix, faites à la bourse pour se procurer de l'argent, ont créée. »

La banque royale de Liverpool est un établissement à fonds réunis, existant depuis 1839 (*joint-stock establishment.*)

L'abattement était très-grand à Liverpool à la suite de cette suspension de paiement. On ne se croyait pas à la fin des sinistres.

On disait, à la bourse de Londres du 18, que les banques écossaises faisaient vendre du 3 p. c. pour se mettre en mesure de pourvoir à toutes les demandes d'argent.

L'Albion s'exprimait ainsi dans son numéro de samedi en parlant de la situation des affaires commerciales de Liverpool :

« Nous avons traversé cette semaine le moment le plus difficile de la crise monétaire actuelle. Le besoin d'argent s'est fait également sentir pressant et impitoyable parmi les négociants et les spéculateurs. Nous regrettons de devoir annoncer que plusieurs faillites ont eu lieu la semaine dernière sur la place de Liverpool, mais heureusement leur passif n'est pas très-considérable.

» Parmi les maisons qui ont suspendu leurs payements, on cite celles de Mathieu Steele et fils, fabricants de savon; Mocatta et fils, et Samuel et ... Mocatta, faisait le commerce des Indes occidentales; William Pearce, agent commissionnaire; Brown, Todd et Ce., faisant le commerce des denrées alimentaires; P. Cornthwaite, marchand de denrées coloniales; A. Mitchell et Ce., dont les relations étaient avec l'Amérique, et en outre plusieurs courtiers et spéculateurs sur les actions industrielles et les fonds publics. »

Des négociants, des banquiers, des armateurs, etc., de la même ville, ont résolu de s'adresser à lord John-Russell pour lui demander, en faveur des manufacturiers, des subsides qui leur permettent de continuer leurs opérations. Nous ignorons comment cette demande sera accueillie par le premier lord de la trésorerie ; mais, ce qui est positif, c'est que le gouvernement aura la plus grande peine à suffire à tous les besoins du moment. Le jour approche, en effet, où l'Irlande réclamera de nouveaux secours, et l'on ne comprend pas comment il serait possible de les lui refuser, tant l'hiver s'annonce dans ce pays d'une manière menaçante. Jamais peut-être, si ce n'est en 1826, le gouvernement anglais ne s'est trouvé en présence de difficultés si graves et si nombreuses.

Voici l'adresse, qui se couvre à Liverpool d'une foule de signatures de négociants, de marchands, d'armateurs et de banquiers, et qui doit être présentée au premier jour à lord John Russell par M. Brown, membre de la chambre des communes, pour le comté de Lancastre, et par M. Cardwell, représentant de Liverpool à la même assemblée. Nous la reproduisons parce qu'elle donnera une idée des embarras profonds au milieu desquels se débat le commerce de la Grande-Bretagne.

« Les soussignés ont l'honneur d'exposer respectueusement à Votre Seigneurie la situation déplorable du commerce et de l'industrie du pays et l'impérieuse nécessité de leur prêter tel secours immédiat qu'il sera au pouvoir du gouvernement de lui accorder. Les produits de quelque genre que ce soit ne peuvent se vendre que par faibles quantités et avec des pertes énormes. Les lettres de change et les meilleures valeurs ne peuvent être converties en numéraire, même avec une forte dépréciation, si ce n'est pour des sommes insignifiantes. Les commandes de l'étranger, pour l'achat de denrées et de manufactures, ne peuvent être exécutées faute des facilités habituelles pour le placement des traites à fournir pour le montant de ces achats. La confiance est anéantie et le numéraire du pays est en grande partie sorti de la circulation.

» Il est inutile dans cette circonstance de rechercher par quelle combinaison de causes ce lamentable état de choses a été amené : Une crise d'une gravité inouïe existe et les soussignés pensent qu'il est au pouvoir du gouvernement de calmer les alarmes et de rétablir la confiance en venant au secours des classes commerçantes et manufacturières par une avance momentanée prise sur le crédit du pays. Les soussignés pensent qu'il n'est pas seulement du devoir, mais encore de l'intérêt du gouvernement d'accorder ce secours, d'autant plus qu'ils sont persuadés que c'est le seul moyen d'empêcher la prostration absolue des intérêts commerciaux et manufacturiers qui aurait immédiatement pour effet de priver de travail la population ouvrière, et d'amener une somme de détresse et de dénûment inconnue jusqu'à ce jour dans les annales du pays.

» Votre Seigneurie peut nous croire lorsque nous l'assurons que s'il n'est pas porté remède à la crise actuelle, des négociants et autres personnes engagées dans le commerce, éminemment respectables, qui sont non-seulement solvables mais riches, et qui ont des marchandises et des valeurs plus que suffisantes pour leur fournir dans des circonstances ordinaires les moyens de faire face à leurs engagements, seront infailliblement forcés de suspendre leurs paiements. »

D'après le bilan présenté samedi aux créanciers de la faillite de la maison Lyall frères, le passif s'élèverait à 340,387 liv. 15 sh. 4 d. et l'actif immédiatement réalisable à 151,556 liv. 10 sh. 11 d., ce qui offre un déficit de 188,831 liv. et un dividende de 45 p. c. ; mais en dehors de l'actif porté comme réalisable, la maison possède encore des créances à-peu-près sûres pour une somme de 600,000 liv., et MM. Lyall pensent que leur maison de l'Inde sera en mesure de combler le déficit.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 22 OCTOBRE 1847.

LA FAMILLE ALAIN.(1)

Première partie.

VII.

BÉRÉNICE ALAIN A PULCHÉRIE MALAIS.

« Nous avons eu aussi et nous avons bien du chagrin : Césaire vient d'être pris par le service, et il est parti hier pour se rendre à Cherbourg à bord d'un navire de l'Etat. Mon père n'a plus avec lui qu'Onésime ; il est vrai qu'Onésime, à ce que disent tous les pêcheurs, est un enfant sur terre et un homme à la mer. Ma Mère surtout ne s'accoutume pas à voir la place de Césaire vide à notre table ; c'est son aîné, et elle a pour lui un peu de respect, ...t l'amitié qu'elle lui donne comme aux autres. Je commencé à faire pas la dentelle et à aller assez vite, aussi j'ai pu m'acheter une ceinture ...unie pour être pareille à toi ; je me coiffe aussi les cheveux séparés en ...ux avec une raie au milieu du front; hier dimanche, à la messe, j'étais ...ne unie comme toi ; je n'ai pas de robe noire, mais j'en ai une d'un ...ncé qui fait à peu près le même effet.

...us avons effacé trente-trois jours sur l'almanach depuis que je t'ai ... Onésime a un nouvel ami, c'est un chien que lui a donné le berger de ...al; ce chien ne le quitte pas et le suit même à la mer. L'autre jour, ... le chien aboyait contre quelqu'un qui ne vient pas d'ordinaire chez ... Onésime, lui parlant comme si ce pauvre animal avait pu le comprendre ... mis à parler de toi, et le chien regardait son maître, cherchant à ...dre ce qu'on lui disait. J'espère, Mopse, lui dit-il, que tu n'aboieras ... Pulchérie quand elle va revenir; Pulchérie est de la maison. ... faudra, ajouta-t-il en s'adressant à moi, qu'il connaisse Pulchérie; je ... que, quand elle l'aura caressé deux ou trois fois, il s'attachera à ...

» Quand nous avons lu ta dernière lettre, Onésime, qui n'aime pas Marie, disait qu'il voudrait bien savoir écrire. Et pourquoi ? lui demandais-je

— Ecoute, me dit-il, tu peux faire cela pour moi, je voudrais écrire sur deux ou trois murs : 264 *est une perfide et une pimbêche.*

» Nous avons été forcés de demander à maître Epiphane ce que c'est qu'une pimbêche. Onésime était aussi fâché de te voir raccommodée avec Marie que moi j'en étais contente. — Est-ce qu'elle avait besoin d'autres amis que nous ? répète-t-il souvent. — Mais toi, lui dis-je, est-ce que tu n'aimes qu'elle ? est-ce que tu n'aimes pas papa et maman, et aussi Césaire, et aussi un peu ta petite sœur Bérénice ? — Je ne l'empêche pas de vous aimer aussi. — Là-dessus il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison. Quand nous allons nous promener, nous remontons la rivière de Beuzeval, et nous allons voir l'arbre sur lequel nous avons écrit nos trois noms. — Si Pulchérie veut y mettre un M, dit-il, j'abattrai l'arbre. — Je t'envoie dans cette lettre une petite rose d'un rosier sauvage, que nous avons cueillie pour toi tout auprès du vieux saule. Embrasse Marie pour moi.

» BÉRÉNICE ALAIN. »

Quelques lettres furent encore échangées, puis arriva le moment des vacances. M. Malais fut appelé à Paris par des affaires importantes. — Ce sera, dit Dorothée, une bonne occasion d'aller chercher Pulchérie. Malheureusement les affaires traînèrent en longueur. Les parents de Marie offrirent à M. Malais de prendre Pulchérie chez eux jusqu'à son départ; ils demeuraient à la campagne, à la porte de Paris. M. Malais fut un peu indisposé, puis reprit ses affaires, tout cela dévora le temps. Il ne restait plus que quinze jours de vacances lorsqu'il fut question de partir. On lui fit remarquer que les quinze jours seraient absorbés par le voyage pour aller et revenir. Pulchérie était un peu étourdie par la vie nouvelle qu'elle menait. Les de Fondois recevaient du monde ; on dansait au piano presque tous les soirs, on allait de temps en temps au spectacle. Elle oublia ces deux pauvres enfants dont tout le bonheur était de l'attendre ; elle oublia Pélagie, qui avait été sa vraie mère ; elle fut enchantée quand elle entendit décider qu'elle n'irait pas à Beuzeval cette année, qu'elle resterait avec Marie jusqu'à la fin des vacances. Elle pria seulement M. Malais de dire à Bérénice, à Onésime et à Pélagie qu'elle regrettait bien de ne pas les voir cette année, mais que ce serait pour l'année suivante.

Ce fut un grand chagrin et une grande stupeur à Dive quand on apprit la nouvelle. Les deux enfants furent pendant quelque temps tout découragés ; ils allèrent auprès de leur vieux saule, ils s'embrassèrent. Leurs pauvres petits cœurs semblèrent crever, et ils fondirent en larmes. C'est mal, disait Onésime. M. Malais l'a bien dit devant nous, qu'il n'a pas insisté parce qu'il voyait bien que Pulchérie *mourait* d'envie de rester avec sa Marie. C'est mal ; elle ne nous aime plus. Comment peut-on changer si vite !

Ils se rappelèrent avec amertume tous les détails de leur promenade au pied du vieux saule. — Eh bien ! dit Bérénice, aimons-nous seulement nous deux. Nous deux, nous ne nous oublierons pas, et nous ne nous trahirons jamais. Ils s'embrassèrent en pleurant encore, mais plus doucement ; ils se promirent d'oublier Pulchérie, puisqu'elle les avait si vite oubliés ; mais un mois après Pulchérie leur écrivit une lettre très amicale, en leur parlant des vacances prochaines. Ils sautèrent de joie, lurent dix fois la lettre, et Bérénice y répondit avec la plus tendre amitié. La correspondance se renoua, et Berénice et Onésime recommencèrent à attendre les prochaines vacances Onésime se prétendait *radoubé*. Quelques lettres furent échangées. Nous ne possédons que les deux qui précédèrent d'assez près le moment attendu avec tant d'impatience. Les précédentes avaient fait savoir que Pulchérie avait reçu la ceinture nacarate liserée, et que Marie était blanche unie. Cette fois elles s'étaient mutuellement attaché leur ceinture. Un ou deux orages avaient assombri cette amitié pendant le cours de l'année ; mais les nuages n'avaient pas tardé à se dissiper.

Chez les pêcheurs, il y avait, comme toujours, des alternatives de bonne et de mauvaise fortune. On n'avait pu donner à Alain qu'une partie de ce qu'on lui devait ; il avait fallu renouveler encore le billet dans des conditions de plus en plus onéreuses. Le meunier, qui n'avait en réalité prêté que cent écus, avait déjà reçu quatre cent vingt francs, sans compter le poisson dont il ne se faisait pas faute, et cependant il lui était encore dû deux cents et quelques francs. Il se plaignait amèrement, et se disait fort malheureux et fort mal récompensé d'avoir voulu obliger un parent ; du reste, il s'était toujours, disait-il, ruiné pour sa famille. On avait reçu une fois des nouvelles de Césaire, dont le navire était dans les mers du Levant. Mopse, le chien d'Onésime, devenait fort savant; il rapportait et obéissait à tout ce qu'on lui ordonnait.

PULCHÉRIE MALAIS A BÉRÉNICE ALAIN.

« Il faisait beau hier, ma chère Bérénice, et jamais le beau temps n'avait été demandé à Dieu avec plus de ferveur ; jamais les pêcheurs n'ont, sur sur un pareil sujet, adresssé au ciel de plus ardentes prières. Nous pensons deux mois d'avance à la Fête-Dieu, et, un mois avant qu'elle arrive, nous

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Situation de la banque d'Angleterre dans le semestre qui a fini le 9 octobre 1847.

(Département de l'émission.)

Billets émis	21,961,785 l. st.
Dette du gouvernement	11,015,100 liv. st.
Autres valeurs	2,984,900
Espèces d'or et lingots	6,935,349
Lingots d'argent	1,026,436
	21,961,785 liv. st.

(Département de la banque.)

Capital des propriétaires	14,553,000 liv. st.
Reliquat	4,037,552
Dépôts publics, y compris échiquier, caisse d'épargne, commissaires de la dette nationale, compte de dividende.	9,414,713
Autres dépôts	7,713,896
Traites à sept jours et autres	863,487
	36,632,648 liv. st.
Valeurs du gouvernement	14,426,340 liv. st.
Autres valeurs	21,437,443
Billets	3,321,700
Espèces d'or et d'argent	447,165
	36,632,648 liv. st.

Cette situation indique que la banque a continué de prêter secours au commerce, puisque les valeurs du portefeuille se sont augmentées. D'un autre côté, les comptes courants ont retiré une somme de 247,871 liv. st. ce qui a diminué ses ressources et réduit sa réserve en billets et numéraire.

D'après ce relevé, la banque a commencé le paiement des dividendes des fonds publics, et elle a reçu du continent des sommes importantes en or; il sera très intéressant d'observer sur les états hebdomadaires qui vont suivre, l'effet de ces opérations.

Un nouveau conseil de cabinet a été tenu, le 18, au Foreign-Office. Tous les ministres présents à Londres y assistaient. On assure que la question de la réunion prochaine ou tardive du parlement sera décidée dans ce conseil. Les ministres sont, dit-on, divisés sur cette question. Lord John Russell et lord Palmerston sont pour une réunion immédiate; lord Grey et sir Ch. Wood sont opposés à cette mesure. Ces derniers comptent, dit-on, sur un placement que l'empereur de Russie ferait prochainement de trois millions de liv. sterl. en Angleterre.

Le 17 octobre, est décédé en cette ville, M. Yso Diert van Melissant, conseiller de la Haute-Cour des Pays-Bas.

L'ancien ministre de Prusse près notre cour, et plus tard accrédité près de la confédération helvétique, le comte de Wylich et Lottum, entré depuis peu dans la vie privée, vient de mourir subitement en Silésie.

Bourse d'Amsterdam du 20 octobre. — Nonobstant la baisse des fonds anglais à la bourse de Londres, les fonds hollandais n'ont guère été cotés plus bas qu'au cours de la veille. Les actions de la Société de commerce ont éprouvé une baisse d'environ 1/2 p. c.

Les espagnols avec beaucoup d'affaires ont été quelque peu en hausse, les ardoins, au contraire, offerts et faibles.

Les autres fonds étrangers ont été également faibles, surtout les portugais qui se sont fermés à 3/4 p. c. de baisse sur le cours de la veille. Les péruviens étaient aussi offerts et en baisse de 5/8 p. c. sur la cote d'hier.

Le *Moniteur belge* contenait, il y a deux jours, un rapport de M. le ministre des finances et un arrêté royal relatifs à la rectification des chiffres d'évaluation des marchandises sortant du pays ou y entrant.

Les bases d'évaluation ont été maintenues jusqu'aujourd'hui, dans les tableaux de statistique commerciale, telles qu'elles avaient été fixées en 1833, d'après un travail qui, même à cette époque, était loin d'être exact. Depuis quatorze ans, le prix courant de beaucoup de produits a considérablement varié. La révision des valeurs assignées aux produits importés et exportés était devenue une nécessité.

La cour criminelle de Berlin s'est occupée, dans ses audiences du 13, du 14 et du 16, des faits relatifs à l'entreprise projetée par quelques Polonais contre la ville de Stargardt. Cet épisode du complot polonais doit occuper encore plusieurs audiences. Le procès avance très-lentement; il reste encore 136 accusés à juger; mais comme les charges qui sont articulées contre les catégories restant à juger sont en général moins graves, l'affaire marchera probablement plus vite, et on compte qu'elle sera terminée vers le 1er novembre.

On lit dans le *National* du 19 octobre :

« Nous recevons deux lettres de sources différentes, et qui nous annoncent de nouveaux accidents arrivés sur le chemin de fer du Nord. Il paraît qu'un convoi, en arrivant hier soir à Paris, s'est heurté contre une locomotive en mouvement, et que, par suite de ce choc, plusieurs personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. On ajoute que, trois jours auparavant, un autre accident avait eu lieu sur le même chemin, et avait eu les mêmes conséquences. Si ces deux accidents n'ont pas eu les suites meurtrières que nous avons eu à déplorer quelque fois, c'est un hasard dont il faut se féliciter. »

Les nouvelles de l'Irlande deviennent de plus en plus affligeantes, et dans plusieurs districts du sud et de l'ouest la misère menace d'être plus grande encore que pendant l'hiver de l'année dernière. Plusieurs circonstances locales qui se sont produites dans le courant de l'été ont contribué à aggraver la situation. On craint pour la tranquillité du pays, et déjà des troubles ont éclaté dans les comtés de Clare, de Limerick et de Tipperary. Cet état de choses, si l'on en croit les journaux de Dublin qui nous arrivent aujourd'hui, va provoquer de la part des évêques catholiques d'Irlande une démarche énergique et sans précédent. Ces prélats, devançant l'époque de leur synode annuel, ont dû se réunir mardi, et l'on assure qu'ils ont l'intention de soumettre à lord John Russell en personne leurs plaintes ou plutôt l'expression des griefs populaires, et dans le cas où l'entrevue qu'ils auront avec le premier ministre ne les satisferait pas, de porter ces griefs jusqu'au pied du trône.

L'Angleterre s'irrite et se révolte contre l'éternelle mendicité de l'Irlande. Elle s'exhale en plaintes amères. Plaintes inutiles, s'écrie le *Journal des Débats*. Il faut bien que l'Irlande vive, lors même que l'Angleterre n'en verrait pas la nécessité. Il faut qu'elle soit rachetée, réhabilitée, régénérée, rendue à la vie sociale et morale; et il faut que cette œuvre de rédemption soit accomplie par l'Angleterre elle-même, si elle veut expier les crimes de son passé. Cette année de malheur qui vient de s'écouler, et qui sera suivie d'une année plus désastreuse encore, aurait pu être entre les deux peuples une occasion de rapprochement, de réconciliation. Dans un échange mutuel de sympathies, ils auraient pu oublier les anciennes inimitiés, les anciennes discordes, en un mot, oublier l'histoire. Cette occasion a été perdue. L'aumône de l'Angleterre à l'Irlande a été faite de telle façon qu'au lieu d'un bienfait, elle est devenue une injure. Ce n'est point le gouvernement anglais qu'il faut en accuser; il a fait sincèrement et honnêtement tout ce qui était en son pouvoir. Ainsi, lord John Russell a constamment tenu à l'égard des Irlandais le plus généreux langage, et en ce moment même, le nouveau vice-roi d'Irlande, lord Clarendon, s'honore par le dévouement avec lequel il se consacre à sa tâche, et l'intelligence avec la quelle il la remplit. Mais en Angleterre même, la voix populaire parle plus haut que la voix des ministres. Le sentiment du peuple anglais à l'égard des Irlandais est chaque jour exprimé par certains journaux avec une amertume, avec une acrimonie et un mépris qui ne peuvent que jeter des semences profondes de haine dans le cœur de la nation ainsi outragée et insultée. Ce n'est pas dans la mère-patrie seulement que fermenteront ces germes d'inimitié; les émigrants les emportent avec eux sur les plages les plus lointaines, ils les sèment dans les sillons étrangers d'où sortira un jour une race d'ennemis. Ainsi, environ 100,000 Irlandais ont émigré cette année au Canada, et, en quittant leur sol natal, ont jeté pour adieu à l'Angleterre une dernière malédiction.

Nouvelles importantes de Suisse.

Le vote du grand-conseil de St.-Gall a été accueilli à Berne, et sans doute aussi dans tous les cantons radicaux, avec de vives manifestations de joie. Ce vote comble les espérances des fauteurs de l'anarchie. La majorité radicale est rétablie de nouveau et plus triomphante que jamais, au sein de la Diète, et par conséquent toute illusion sur le maintien de la paix est désormais impossible!

Une telle situation est d'autant plus déplorable qu'elle est due en grande partie à la mollesse et à l'apathie des gens de bien. Ceux-ci sont, en effet, en majorité dans ce même canton de Saint-Gall, qui vient de décréter la guerre civile. Ils y ont longtemps tenu les rênes du pouvoir, et ils les tiendraient encore, si, au lieu de prendre une part active aux affaires publiques, beaucoup d'entre eux ne s'étaient endormis [...] trompeuse confiance. Ils se sont, il est vrai, réveillés [...] mais il était hélas! trop tard. Quel exemple, et quelle [...]

« Pendant les trois jours que la lutte a duré, dit une lettre de Berne, [...] ment où le grand-conseil tient ses séances a été assiégé par une foule [...] qui, ne pouvant trouver place dans les tribunes publiques, a affronté avec une résignation sans exemple, les ennuis d'une attente longtemps [...] les cantons de la Suisse, sans exception, se trouvaient représentés [...] des spectateurs qui envahissaient les tribunes. De part et d'autre [...] prodiges d'éloquence pour enlever la victoire; tous les arguments [...] taient pour ou contre la décision qui a prévalu ont été exposés, reprod[uits] [...] sassés, sans que l'attention publique se soit fatiguée. La longueur de[s] [...] égalé la vivacité de la lutte. Recommencée le troisième jour à huit [...] matin, elle a continué, *sans interruption*, jusqu'à trois heures de la n[uit] [...] à-dire, *dix-neuf heures consécutives*. Je doute qu'aucune assemblée [...] taire d'aucun pays au monde puisse offrir l'exemple d'une pareille p[...] ce, et ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est la ténacité des d[...] dans leur ligne politique respective. »

La Diète s'est réunie le 18. Il est parfaitement cert[ain] [...] près une ou deux séances, elle aura statué, à la majo[rité] [...] voix, que si le *Sonderbund* n'obtempère pas à ses inj[onctions] [...] le *Vorort* fera marcher contre lui les troupes fédérales. [...] la mise à exécution de l'arrêté, voici ce qui arrivera se[lon] [...] apparence : La Diète ordonnera l'envoi de commissai[res] [...] raux dans les cantons du *Sonderbund*, et peut-être au[...] ques autres mesures de conciliation. Les instructions [...] cantons, celles de Saint-Gall en particulier, le prescri[vent] [...] mellement. Mais personne ne croit qu'un tel différen[d] [...] avoir une solution pacifique. Quoi qu'il en soit, la gue[rre] [...] clatera probablement qu'après des préliminaires qui, [...] toutes les prévisions, prendront à coup sûr plusieurs jou[rs].

On lit dans une lettre de Berne du 15 octobre :

« La création d'une *prétendue* garde civique d'où l'on a eu soin [...] ceux-là précisément qui, par leur fortune et leur position sociale [...] plus intéressés à sauvegarder l'ordre et la tranquillité publiques, [...] répandre les plus vives inquiétudes parmi la population modérée [...] des circonstances critiques pouvant, en effet, d'un jour à l'autre [...] tement pour cette ville, par suite des éventualités de la guerre. [...] chose pouvait encore augmenter ces inquiétudes, c'est sans contred[it] [...] ticle véritablement inconcevable qui a paru ce matin même dans [...] généralement regardée comme l'organe avoué du gouvernement [...] laquelle des avis ressemblant fort à des menaces sont adressés à [...] propriétaires que ce titre seul sert à faire mettre sans façon au [...] pects.

» La double protestation adressée au directoire par le gouver[nement de] Neuchâtel contre la saisie du bateau à vapeur l'*Industriel*, et contre [...] à Neuchâtel du commissaire fédéral, M. Stockmar, n'a, comme on [...] dait, obtenu aucun résultat.

» M. Stockmar a quitté, il est vrai, Neuchâtel dans la matinée du [...] en motivant hautement son départ sur le seul motif que sa mission [...] tièrement terminée. »

On lit encore dans une autre lettre de la même ville :

« Le conseil d'Etat de Neuchâtel, sous la présidence du génér[al] [...] gouverneur de la principauté, a décrété la formation immédiate d[...] de défense dans toutes les communes du pays. Il a arrêté en outre la [...] corps de troupes soldées, composé de quatre compagnies d'infanter[ie] [...] détachements, l'un d'artillerie et l'autre de carabiniers. La mission [...] est de maintenir l'ordre public, d'assurer le règne de la loi et de [...] besoin les institutions du pays contre toute tentative d'attaque. Le [...] dement en a été conféré au major Auguste Junod. Les estafettes ch[argées de] porter les ordres aux chefs d'arrondissement sont parties dans la nu[it du] [...] 12, et déjà, le 12, des royalistes armés se rendaient à Neuchâtel dès q[...] res du matin.

» Un ordre du même conseil porte qu'il ne doit entrer dans l'Eta[t] [...] ni munitions venant de France; conséquemment, il est interdit au[x] [...] de les passer; ils devront faire rétrograder en France celles qui aur[aient] [...] chi la frontière, et, dans tous les cas, en prévenir immédiatement l[...] lieu. »

Le gouvernement de Lucerne a adressé aux autres can[tons du] *Sonderbund* une note relative à l'établissement de tél[égraphes] sur les monts pour faciliter les communications. Cett[e mesure] sera d'une grande utilité pendant la guerre.

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 15 :

« Nous recevons par voie extraordinaire la nouvelle du vote qui [...] nuit dernière dans le grand-conseil de St-Gall. Le grand-conseil a [...] propositions du gouvernement. Les trois premiers articles tendant [...] des moyens pacifiques (tels qu'une proclamation à adresser au *Sonde[rbund]*) [...] été votée par 77, 78 et 97 voix

» L'article IV, qui prévoit l'emploi de la force armée et qui est [...] portant, en ce qu'il autorise les moyens coërcitifs contre la ligue ca[...] été voté par 76 voix contre 73.

» L'article V, qui émet le vœu de voir le rétablissement de la p[aix et de la] tranquillité, a été adopté par 76 contre 70. L'assemblée a rejeté à [...] de 74 voix contre 73 la proposition tendant à proclamer des garanti[es] [...] liberté et religieuse et cantonale, et à la majorité de 75 contre 70 [...] sition tendant à réclamer l'intervention du Pape Pie IX.

» La proposition de soumettre la question de l'emploi des armes à [...] de l'assemblée des anciens a été repoussée à la majorité de 75 voix co[ntre] [...]

» Enfin l'assemblée a adopté les propositions du petit-conseil [...]

---

ne pensons plus à autre chose. Elle se célèbre à Saint-Denis avec grande pompe; je doute fort que mon récit puisse t'en donner une idée. Quand il fait beau temps, on dresse au bout de la belle promenade un magnifique reposoir auquel nous allons en procession, tandis que, si le temps est incertain, la procession ne peut sortir, et nous faisons seulement le tour des cloîtres. Le reposoir, en ce cas, est dressé à un des angles où est une statue de la sainte Vierge. Mais enfin, il faisait beau hier, et rien n'a manqué à la solennité de la fête. Tout était rempli de fleurs; tous les balcons de la cathédrale à laquelle aboutit notre promenade étaient chargés de monde. Voici dans quel ordre s'avançait la procession: Mme Coindet, maîtresse de danse de la maison, surveille la cérémonie, sous le rapport de l'ordre et de la grâce; il nous semble toujours qu'elle va tirer son petit violon de sa poche. Toutes les élèves qui n'ont aucun rôle dans la représentation sont sur deux lignes, ainsi que toutes les *dames*, qui ont d'énormes bouquets. En tête et au milieu s'avance la bannière de la Vierge, portée par une élève de la classe blanche liserée. D'autres élèves de la même classe tiennent les cordons de la bannière; un grand voile de mousseline blanche les recouvre entièrement. Derrière elles, le sacristain porte la croix, deux élèves de la classe nacarat uni sont sur la même ligne que lui et portent des flambeaux. Elles sont également couvertes d'un grand voile blanc posé sur la tête nue, et par-dessus le voile elles portent une couronne de chèvre-feuille. Ensuite s'avance une troupe de quarante petites filles; ce sont les plus petites de la maison. Elles sont rangées quatre par quatre; elles ont chacune un voile sur lequel est posée une couronne de bluets; elles portent chacune une corbeille remplie de feuilles de roses qu'elles jettent devant les pas du prêtre qui porte le saint-sacrement. J'étais une des quatre élèves nacarat liseré couronnées de fleurs des champs qui, derrière les petites, portent les encensoirs. Viennent ensuite quatre jeunes filles prises dans la classe blanc unie, et j'étais une de ces quatre l'année dernière. Ce sont les vierges; c'est le beau rôle de la procession. Le choix en est fort discuté à l'avance; je n'ose guère dire que ce choix s'arrête en général sur les plus jolies. Lis ceci toute seule, et passe cette ligne si tu lis ma lettre à la famille. Elles sont couronnées de roses blanches et de jasmin. Enfin vient le dais, porté par huit élèves de la classe blanche unie; d'autres tiennent un des huit cordons. Quatre élèves blanches liserées portent des cierges. De chaque côté sont rangées les chanteuses; elles ont également de grands voiles, mais pas de couronnes. Arrivées au reposoir, elles se cachent derrière et chantent sans être vues : *O salutaris hostia.* Marie, qui a une très belle voix, et est élève de Mme d'Auby et de M. Massimino, fait partie des chanteuses. La procession aura encore lieu dimanche prochain. Je t'envoie une marguerite de ma couronne en échange de ta petite rose sauvage de la rivière de Beuzeval, que tu m'a envoyée l'année dernière. Nous n'avons de fleurs à notre disposition qu'à la Fête-Dieu; je ne sais pourquoi on ne nous permet pas d'avoir le moindre bouquet pendant le reste de l'année. L'infraction à cette défense est, du reste, un crime assez fréquemment commis par quelques-unes, malgré la difficulté qu'on trouve à s'en procurer.

« Adieu; Marie te rend tes amitiés.

« Pulchérie Malais. »

BÉRÉNICE ALAIN A PULCHÉRIE MALAIS.

« Jeudi.

» Ma chère Pulchérie,

» Nous avons eu aussi une belle procession pour la Fête-Dieu. Tous nos pêcheurs, dont la plupart ont souvent échappé à de grands dangers en mer par l'intercession de la sainte Vierge, suivaient la tête nue. Le curé a ensuite bénit la mer et les barques.

» Deux familles étrangères sont venues s'installer à Dive; l'une s'est logée à l'auberge du Marais, l'autre à la pointe, à cette auberge qui est au-bas de Beuzeval. Les deux familles qui ne se connaissaient pas d'abord, mais qui maintenant parlent ensemble et se visitent le soir, sont venues pour prendre des bains de mer. On dit que ce sont des gens très riches.

« Espérons que nous n'éprouverons pas aux vacances prochaines le désappointement qui nous a fait tant de peine l'année dernière, et que tu viendras passer quelque temps avec nous. Espérons... On m'appelle en grande hâte... que se passe-t-il? . . . .

« J'ai quitté cette lettre il y a trois jours; au moment où l'on m'appelait, il nous arrivait un grand malheur, et je n'ose penser à celui qui aurait pu nous arriver. Mon père et Onésime revenaient de la pêche; il faisait grand vent et la mer était grosse; une lame a chaviré et retourné le canot; tous deux ont disparu dans l'écume. Onésime a bientôt reparu, il a cherché autour de lui; mais, ne voyant pas notre père, il l'a cherché sous l'eau, et a eu le bonheur de le ramener. Il fallait que ce pauvre père fût blessé pour être ainsi resté, lui qui nage [...] et d'ailleurs il n'y avait presque pas d'eau où ils ont chaviré. [...] le canot l'avait frappé à la tête, il était sans connaissance et cou[vert de] sang. C'est alors qu'on nous a appelées, tandis que d'autres p[êcheurs] aidaient Onésime à apporter notre pauvre cher père à la maison. La [blessu]re n'est pas dangereuse, il ne s'en ressent plus aujourd'hui; mais, e[n même] temps que le coup à la tête, il en a reçu un au bras, et il ne pour[ra de] quelque temps se servir de ce bras. Qu'allons-nous faire? qu'all[ons-nous] devenir? Depuis quelque temps, tout va mal chez nous; Onésime [disait ce] matin: « Nous avons bien du malheur depuis que Pulchérie a [quitté la] maison; elle a emporté toute notre chance avec elle. » Mon père e[st désolé] de se voir ainsi hors d'état de travailler au plus beau moment de [...] Onésime a du courage et dit qu'il saura bien gagner ce qu'il faut. [...] comme Onésime que, si tu as emporté notre bonheur, tu nous le ra[pporteras] cette année. — Adieu, aime-nous et pense à nous. « Bérénice A[lain.] »

La maison des pêcheurs était fort triste. Risque-Tout allait [...] des bateaux et rentrait tout affligé de la bonne pêche que rappor[taient les] autres, non pas qu'il fût envieux, l'excellent homme! Bérénice e[t Onésime] étaient fiers et presque heureux d'être la ressource de la maison. [Bérénice] travaillait si assidument à sa dentelle, qu'elle gagnait dix ou douz[e sous par] jour. Onésime pêchait de la crevette et de l'équille, seules pêches [qu'il pût] faire seul. Cela ne rapportait pas grand'chose, mais on pouvait v[ivre; d'ail]leurs chaque pêcheur à son tour donnait à la famille un ou deu[x poissons] selon la pêche qu'il avait faite. Onésime, de retour, était toujo[urs prêt à] aider, à pousser les bateaux à la mer ou à les haler sur la plage. [...] gé d'apprendre à nager à deux jeunes enfants des familles étrang[ères arri]vées à Dive; mais après un coup de vent le temps se refroidi[t, les bains fu]rent suspendus; la mer resta grosse et inabordable pendant [plusieurs] jours, la crevette gagna les fonds, et l'équille cessa de s'ensabler. La [famil]le se trouva réduite à la dentelle de Bérénice. Cette ressource ne tard[a pas] à manquer en grande partie; Pélagie tomba malade, il fallut que Bé[rénice] la soignât et s'occupât de tous les détails du ménage. Elle ne gagna [...] plus que trois ou quatre sous par jour; il lui fallait laver, repasser le [...] et préparer la nourriture.

(La suite à demain.)

la demande de crédit immédiat pour le cas où la guerre aurait lieu, et à un emprunt à contracter par l'Etat, et a renvoyé au mois de novembre la discussion sur les autres mesures accessoires. »

Bien que les résultats des conseils des Grisons et de Saint-Gall pussent être prévus par le *Sonderbund*, le grand-conseil de Lucerne n'en a pas moins pris, quelques jours auparavant, la résolution suivante, à la majorité de 36 voix contre 8 :

« Nous, etc., considérant que, d'après l'art. 92 de la constitution, le grand-conseil est tenu, par son serment, de protéger l'indépendance, la liberté et les droits de la patrie, et de sacrifier, dans ce but, ses biens et sa vie ; considérant que la dernière diète 12 états et deux demi-états ont résolu de dissoudre la union qui s'est formée entre les états catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, pour repousser d'injustes attaques, d'expulser de la Suisse l'ordre des jésuites et de changer le pacte fédéral de 1815; considérant que ces arrêtés des douze cantons et deux demi-états tendent à enlever aux états de la confédération, contrairement au pacte, le droit de défendre leur territoire, attaquent la foi catholique, les institutions de l'église, et menacent de compromettre et de renverser le système politique de la confédération suisse, basé sur l'existence de 22 états souverains: considérant que les douze états et deux demi-états ont déjà commencé à exécuter cet arrêté illégal, en interdisant aux cantons menacés de faire des ouvrages de défense, en les empêchant de recevoir des armes et des munitions, en rayant de l'état-major fédéral les officiers fidèles à leur serment; considérant que les douze états et deux demi-états ont enfin en vue une exécution à main armée de leurs arrêtés illégaux, une attaque contre le territoire garanti par le pacte des états catholiques, et que dans ce but ils ont ajourné la diète au 18 octobre; considérant que le moment est venu pour le grand-conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'indépendance, de la liberté et des droits de la patrie.

A arrêté ce qui suit :

1° D'adresser au peuple de Lucerne une proclamation destinée à le mettre au fait de la marche des événements et de la position critique où se trouve la patrie ;

2° D'approuver et de remercier le gouvernement de tous ses actes antécédents ;

3° De le charger de continuer à défendre, comme il l'a fait jusqu'ici, la souveraineté de l'Etat de Lucerne, de concert avec ses alliés, lui donnant pleins pouvoirs de prendre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de la souveraineté des Etats et le rétablissement du repos dans notre patrie ;

4° Crédit illimité pour toutes les dépenses militaires ;

5° Les drapeaux seront solennellement consacrés et toutes les troupes prêteront le serment dans la forme qui sera fixée par le gouvernement. »

Allocution de sa sainteté le pape Pie IX,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 4 OCTOBRE 1847.

Vénérables Frères,

Chacun de vous, Vénérables Frères, sait parfaitement par quel nombreux et grands souvenirs de notre divine religion, et par combien de monuments, resplendissent de toutes parts d'une manière admirable la ville de Jérusalem et toute cette contrée de la Palestine *où s'offrent à la vue et au toucher les mystères du salut des hommes* (1). C'est là que le Fils unique de Dieu, notre Seigneur Jésus-Christ, par cette charité extrême dont il nous anima, voilant sous la forme d'esclave la majesté de sa divinité et prenant la ressemblance des hommes, daigna naître d'une Vierge immaculée de la maison de David, passer sa vie et opérer de grands miracles, donnant la miséricorde aux pécheurs, aux malades la santé, aux égarés la vérité, la lumière aux aveugles, la vie aux morts. C'est là que pour délivrer tout le genre humain du joug du péché et de la captivité du démon, il endura, méprisant la honte, la passion la plus cruelle et le horrible supplice de la croix, et que trois jours après, *chargé des dépouilles de la mort vaincue*(2), il ressuscita par sa divine puissance: là, que durant l'espace de quarante jours, apparaissant fréquemment à ses disciples, leur parlant du royaume de Dieu, après les avoir fortifiés dans la foi et dans la charité, après leur avoir commandé d'aller dans le monde entier prêcher l'Evangile à toute créature et faire observer tout ce qu'ils avaient appris de lui, après leur avoir révélé de grands mystères et confié de grands sacrements, il s'éleva triomphant, en présence de la sainte multitude; traînant captive la captivité même, pour aller au-delà de tous les cieux s'asseoir à la droite de Dieu le père. C'est là encore qu'après avoir envoyé le saint Paraclet pour éclairer et fortifier ses apôtres, pour renouveler la face de la terre et dissiper les anciennes ténèbres, il voulut que l'œuvre de la prédication évangélique commençât dans la ville même de Jérusalem avant qu'ils se dispersassent par toute la terre. C'est donc justement et à de grands titres que les peuples chrétiens ont toujours eu pour les saints lieux de cette contrée d'affectueux sentiments de piété, de religion et de vénération. Lorsqu'à la suite des malheureuses révolutions des temps et des choses, ces régions furent enlevées à la domination des empereurs chrétiens, les pontifes romains, nos prédécesseurs et les princes catholiques, animés d'un ardent désir de venir en aide à la détresse des chrétiens et de les délivrer de l'injuste et cruelle servitude qui pesait sur eux, firent tous leurs efforts à différentes époques pour soustraire ces mêmes lieux au pouvoir des infidèles. Ainsi l'église de Jérusalem, à laquelle notre prédécesseur le pape Innocent III accorda dans le quatrième concile de Latran la confirmation de la dignité patriarcale, fut toujours singulièrement honorée et mérita d'être d'une manière toute particulière l'objet de la sollicitude et de l'affection des pontifes de Rome. Lorsque les saints lieux retombèrent sous la puissance des infidèles, et même lorsqu'il ne restait presque plus aucun espoir de les recouvrer, les souverains pontifes ne continuèrent pas moins à instituer des patriarches latins de Jérusalem, quoiqu'ils dussent en même temps les dispenser de l'obligation de la résidence aussi longtemps que ces lieux seraient occupés par les infidèles, et chercher à pourvoir de quelque autre manière au bien spirituel de leurs ouailles.

Nous-même, plein d'une vive sollicitude pour cette partie du troupeau du Seigneur, et d'un profond sentiment de pieuse affection pour ces contrées, nous n'avons rien eu de plus pressé, dès les premiers jours de notre pontificat, que de chercher à rétablir sur son siége le patriarche de Jérusalem du rite latin. Or, maintenant qu'avec l'aide de Dieu, et selon notre vœu le plus cher, nous voyons que tous les obstacles sont levés, et que rien ne s'oppose plus à ce que le patriarche puisse lui-même prendre le gouvernement de son église, nous avons résolu, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien de ces fidèles, de réaliser, sans plus tarder, ce vœu de notre cœur. A cet effet, nous avons cru devoir prendre les sages avis de notre congrégation de la Propagande pour l'accomplissement d'une affaire de si haute importance : et nous lui en avons fait l'exposé détaillé dans nos lettres apostoliques du 10 des calendes du mois d'août de cette année, scellées de l'anneau du Pêcheur. Puis, notre vénérable frère Daulus-Auguste Foscolo, qui avait le titre de patriarche latin de Jérusalem, nous ayant donné sa démission que nous avons acceptée et approuvée, nous avons dégagé ce vénérable frère du lien qui l'attachait à cette église de Jérusalem ; et nous avons jugé à propos de procéder à l'élection d'un nouveau patriarche. En conséquence, de l'avis de la susdite congrégation, nous avons résolu de nommer patriarche latin de Jérusalem notre fils bien-aimé le prêtre Joseph Valerga, distingué par sa rare vertu, sa piété, sa doctrine, sa prudence, son habileté dans les affaires, dévoué de toute son âme à cette chaire de saint Pierre ; qui a rempli avec succès les fonctions de missionnaire en Syrie, en Mésopotamie et en Perse, et qui a su s'acquitter avec autant de zèle que d'intelligence des graves affaires qui lui ont été confiées touchant les intérêts de l'Eglise catholique. Nous avons donc l'espoir que, doué de ces qualités éminentes, il les portera avec le secours du Ciel sur le siége patriarcal : qu'il s'efforcera avec une ardeur nouvelle de les faire briller et de les employer particulièrement pour l'accroissement de la foi catholique et pour le bien du peuple qui lui sera confié.

Voilà, nos vénérables Frères, ce que nous avons cru devoir vous communiquer, bien convaincu que vous adresserez avec nous au Dieu très-bon et très-grand de ferventes et continuelles prières avec des actions de grâces, afin qu'exauçant dans sa miséricorde nos vœux communs, il daigne faire, par sa grâce divine, que dans ces régions *où chaque chrétien qui y habite, apprend à connaître la vertu de l'Evangile non-seulement par l'enseignement des livres, mais encore par les témoignages des lieux mêmes* (3), la foi catholique prenne chaque jour de nouveaux accroissements, qu'elle y pousse des racines vigoureuses, et y fleurisse heureusement.

Mais ici, vénérables Frères, nous déclarons clairement et hautement que dans cette affaire, comme dans toutes les autres, tous nos soins, toutes nos pensées et tous nos efforts, complétement étrangers à toutes vues d'une politique humaine, ne tendent qu'à une seule chose, à savoir que la très-sainte religion de Jésus-Christ et sa doctrine brillent de plus en plus par toute la terre aux yeux de tous les peuples. Car si nous désirons que les princes à qui le Seigneur a confié la puissance, ferment leurs oreilles aux conseils trompeurs et pernicieux, gardant la loi de la justice, marchant selon la volonté de Dieu, défendant les droits et la liberté de sa sainte église, ne cessent jamais, par devoir de religion comme par humanité, de travailler au bonheur et à la prospérité de leurs peuples, nous nous affligeons vivement de ce qu'en divers endroits il se rencontre des hommes parmi le peuple, qui, abusant témérairement de notre nom, et faisant la plus grande injure à notre personne et à notre dignité suprême, osent dénier aux princes la soumission qui leur est due, soulever contre eux les multitudes, et exciter des mouvements criminels. Ce qui est tellement contraire à toutes nos pensées, que, dans notre lettre encyclique du 9 novembre de l'année dernière, adressée à tous nos vénérables Frères les évêques, nous n'avons pas manqué d'inculquer l'obéissance due aux princes et aux pouvoirs, et de laquelle, suivant le précepte de la loi chrétienne, personne ne peut jamais s'écarter sans crime, si ce n'est dans le cas où il serait peut-être ordonné quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'église.

Que vous en semble?...

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous élevons notre fils bien-aimé le prêtre Joseph Valerga, à la dignité de patriarche latin de Jérusalem, et nous l'établissons patriarche et pasteur de cette église, ainsi qu'il sera exprimé dans le décret et dans l'acte du consistoire.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Amen !

(1) Saint Léon. Epître à Juvénal, évêque de Jérusalem.

(2) Saint Anselme, Serm. 52.

(3) Saint Léon, *ibid.*

Faits divers.

On écrit de Rome, le 9 octobre :

« Nous apprenons à l'instant que le steamer anglais le *Pacha* est arrivé hier soir à Civita-Vecchia avec des dépêches pour Pie IX ; elles ont été immédiatement envoyées à Rome par estafette et remises au pape.

» On remarque beaucoup de mouvement dans la diplomatie. Le comte de Lutzow, ambassadeur autrichien, a eu plusieurs entrevues avec le comte Rossi, ambassadeur français. On ajoute que le pape ne se contente pas de l'évacuation de la ville de Ferrare ; il demande que les Autrichiens quittent aussi la forteresse de cette ville, ainsi que celle de Commacchio.

» En compensation de cette évacuation totale, la cour de Rome céderait définitivement au royaume lombardo-vénitien la partie du territoire ferrarais de la rive gauche du Pô, occupée depuis 1815 par l'Autriche, malgré la protestation du cardinal Consalvi. »

— On écrit de Toulon, le 14 octobre :

« Ainsi que nous l'avons dit, M. le prince de Joinville s'est porté avant-hier matin à la rencontre de l'escadre, dont il a repris le commandement.

» Hier, l'escadre était mouillée aux îles d'Hyères, mais les vaisseaux le *Jupiter* et l'*Iéna* s'en sont détachés pour aller croiser sur les côtes d'Italie, où le contre amiral Tréhouart a laissé les frégates à vapeur le *Descartes* et le *Magellan*.

» Les vaisseaux à trois ponts le *Souverain*, l'*Océan* et le *Friedland*, se trouvent encore au mouillage des îles d'Hyères, attendant des ordres pour regagner le large.

» Aujourd'hui il règne en rade et dans le port une très grande activité. La corvette à vapeur le *Titan*, ayant à bord, le vice-amiral prince de Joinville, les frégates à vapeur l'*Asmodée*, le *Cacique* et le *Panama*, arrivées de l'escadre dont elles font partie, renouvellent leur provision de charbon et chargent des vivres. Ces bâtiments doivent être prêts à reprendre la mer demain matin.

» Si nous en croyons des personnes ordinairement bien informées, M. le prince de Joinville, qui a arboré son pavillon à bord de la corvette à vapeur le *Titan*, partira sur ce bâtiment, qu'escorteront les frégates à vapeur l'*Asmodée*, le *Cacique* et le *Panama*, pour aller remplir une mission.

» Les dispositions que l'on prend, les mouvements que nous signalons, tout indique que la mission dont le prince est chargé, a une certaine importance, et qu'elle se rattache aux événements dont l'Italie est en ce moment le théâtre.

» Il paraît, du reste, que notre escadre va être échelonnée le long des côtes d'Italie. »

— On lit dans le *Heraldo* de Madrid, du 14 octobre :

« L'heureuse nouvelle que le roi est revenu au palais, et que les événements qui ont affligé l'Espagne durant les derniers mois vont être entièrement livrés à l'oubli, sera accueillie avec enthousiasme par tous les fidèles sujets de notre auguste souveraine, et comblera de joie tous les étrangers qui s'intéressent au bonheur de notre pays. Nos lecteurs sont sans doute impatients de connaître les détails de cette réconciliation. Voici tous ceux que nous avons pu recueillir: Dès l'arrivée au pouvoir du cabinet actuel, ses premiers efforts tendaient à obtenir un résultat réclamé avec urgence par la situation du pays. Entre autres moyens, il employa celui de l'intervention du nonce de Sa Sainteté, personnage à qui le caractère sacré dont il est revêtu donnait une autorité efficace dans une négociation de ce genre. Les efforts de Mgr Brunelli, coïncidant avec les circonstances que les principaux obstacles à la réconciliation n'existaient déjà plus, réussirent complétement. Le roi entendit avec bienveillance les raisons alléguées par le représentant de Pie IX, et il ne tarda pas à accéder au vœu général. Cet heureux résultat ayant été communiqué à la reine, elle daigna accorder à son royal époux la permission de revenir au palais de Madrid ; et dans la matinée d'hier, le président du conseil des ministres s'empressa d'apporter au Pardo les paroles de réconciliation qui mettent un terme au déplorable état de choses qui vient de cesser, il faut l'espérer, pour toujours. A 3 heures de l'après-midi, le duc de Valence partit de Madrid, avec Mgr Brunelli, pour se mettre aux ordres du roi et pour l'accompagner au palais. En effet, peu après, le roi s'y rendit en voiture, accompagné du président du conseil et du nonce de Sa Sainteté ; les marquis de Castelar et de Palacior, faisant partie de sa maison, étaient dans une autre voiture à la suite.

» Le capitaine général de Madrid avec une escorte de cavalerie attendait S. M. à la porte dite de *Hierro*, et le chef politique avec une escorte de garde civique à cheval, était stationné à la résidence royale de la Floride. Sur ce dernier point deux équipages de la maison royale attendaient S. M. Le roi monta dans l'une de ces voitures avec le duc de Valence et le nonce, et les seigneurs de sa suite prirent place dans l'autre. A quatre heures, le roi faisait son entrée dans Madrid, suivi, depuis la porte de *Hierro* jusqu'au palais, par quelques personnes qui le saluaient d'acclamations chaleureuses. Cependant, les curieux étaient en petit nombre, par la raison que cet événement, arrivé à l'improviste, était ignoré de presque toute la population. En entrant au palais, le Roi fut reçu par la garde avec tous les honneurs dus à son rang élevé : les ministres et les hauts dignitaires du palais l'attendaient à l'escalier principal et l'accompagnèrent jusqu'à la porte de la chambre royale. La reine était en compagnie de l'infante duchesse de Sessa, cousine et belle sœur de S. M. ; et cette princesse s'étant retirée peu de temps après l'entrée du roi LL. MM. restèrent ensemble pendant assez longtemps. Enfin, le président du conseil fut appelé en leur présence, et quelques instants plus tard le roi se retira dans sa chambre. Ainsi s'est terminée une des difficultés les plus graves qui ait agité notre politique. »

— Le paquebot-poste le *Napoléon*, arrivé à Marseille le 16, venant de Bastia, apporte une triste nouvelle. Dans la nuit du 14 au 15, le paquebot le *Bonaparte*, faisant le service de la Corse, a été abordé par le *Comte-de-Paris*. Deux hommes de l'équipage et un passager ont péri dans ce malheureux événement qui a eu lieu à la hauteur de Capraïa. On dit que c'est en voulant raisonner que l'un des deux navires a faite fausse manœuvre et causé l'abordage.

Les cardinaux Giraud et Dupont sont arrivés le 15 à Marseille par le paquebot d'Italie la *Marie Christine*. Mgr. Giraud est reparti le soir pour Cambrai, et Mgr. Dupont a pris ce matin la route de Bourges.

Le même paquebot a amené à Lisbonne le nonce du Saint-Siége qui se rend à son poste.

— Six bâtiments légers de la marine suédoise viennent de recevoir l'ordre d'exercer une surveillance active sur les côtes pour faire observer rigoureusement les quarantaines, comme en 183 à l'époque du choléra.

— Le gouvernement russe vient de décider qu'à l'avenir aucun ouvrier étranger ne pourra entrer dans le pays, à moins qu'il ne soit engagé par écrit par un maître-ouvrier ou un fabricant qui sera responsable de la conduite de l'ouvrier engagé.

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre* : Repoussés de Bruxelles, les mendiants des Flandres commencent à se répandre dans les campagnes. On nous rapporte que les environs de Charleroi en sont assiégés. Ils parcourent par bandes de trente et de quarante, les communes du rayon, Gerpinne, etc. Jusqu'ici aucun acte répréhensible n'est signalé, et nous savons que cette grande misère est digne de toute sympathie. On ne peut se dissimuler cependant que la mendicité ainsi organisée présente plus d'un danger, surtout lorsqu'elle s'exerce dans les campagnes, où elle ne saurait être l'objet de la même surveillance que dans les villes. Nous croyons donc qu'il y a lieu de prendre des mesures efficaces et nous appelons sur ce point l'attention du gouvernement.

— *Jeu. — Pari. — Vente à terme.* — Une vente d'huiles à livrer peut être considérée comme un pari sur la hausse et la baisse, alors que l'opération n'a pas été inscrite au livre journal du commissionnaire vendeur, et que ce dernier n'a pas fait connaître le nom du vendeur, ni indiqué le lieu où les huiles se trouvaient; qu'il s'est borné à annoncer à l'acheteur, refusant de prendre livraison, qu'il mettait les huiles en citerne, sans dire qu'il les avait payées lui-même ; alors enfin qu'il est établi que les opérations antérieures entre parties n'étaient que des ventes fictives, se résolvant en différences.

Dans ce cas, le fait que le commissionnaire aurait eu à sa disposition, dès l'achat, une quantité d'huile plus que suffisante pour exécuter le marché, serait inopérant.

Décision récente de la cour de Bruxelles, 2e chambre.

— Un spéculateur anglais a imaginé de porter dans l'Inde une cargaison de cercueils qu'il a promenés dans tous les ports de la côte malabare pendant la dernière saison des fièvres. La pénurie d'ouvriers plombiers et l'insalubrité du climat ont merveilleusement favorisé l'opération.

— L'importation du bétail étranger à Londres a diminué d'une manière sensible depuis quinze jours. La cause de cette diminution vient de la baisse des prix qui, elle-même, avait été déterminée par la mauvaise qualité du bétail importé dans ces derniers temps.

— Un journal donne les détails suivants sur une invention nouvelle qui intéresserait à un haut degré l'agriculture:

« Un jeune savant, étranger jusque-là aux arts mécaniques, M. le docteur Barrot, est venu présenter une machine où la vapeur exécute le labourage de la terre, comme le ferait la bêche ou la houe à dents. Cette machine, dont nous ne pouvons donner ici une description intelligible sans le secours d'une figure, est une combinaison de la locomotive ordinaire, sauf quelques modifications de détail et des organes pour tourner à volonté, et d'un système mécanique de houe qui travaillent, à peu de chose près, comme si ces instruments étaient manœuvrés à bras d'homme. Elle marche en avant ou en arrière, avec une vitesse qu'on peut régler à volonté; elle tourne avec facilité et rapidité aux extrémités du champ; on peut modérer la force du coup des houes, embrasser une bande de terre plus ou moins large: enfin, elle peut se plier à toutes les exigences du travail des terrains les plus variés.

« La machine de M. Barrot est de la force du quatre chevaux; elle a fonctionné, il y a peu de jours, à Bercy, dans la parc de M. de Nicolaï. A vitesse moyenne, elle peut labourer 600 mètres carrés par heure et 6,000 mètres en une journée de dix heures. Elle est susceptible d'un travail double quand elle fonctionne à toute vapeur, et surtout quand on aura augmenté la surface du chauffage, qui est un peu trop faible dans le modèle actuel. M. F. Malpeyre, directeur de l'*Agriculteur praticien*, était présent à cette expérience ; il a constaté que la terre était parfaitement renversée, que la profondeur était partout exactement la même, et qu'un bon laboureur avec la houe à main n'aurait pas mieux réussi à rendre le sol ameubli, perméable, élastique. La machine fournit donc au cultivateur un travail qui remplace celui de la charrue, du rouleau et de la herse, et qui est exécuté en quatre ou cinq fois moins de temps. »

— On écrit d'Audruic (Pas-de-Calais) :

« M. l'abbé Delvart, desservant de Zouafques, a eu l'ingénieuse idée d'imaginer une horloge, tout en fer et en cuivre, ayant environ 80 centimètres carrés de surface et 15 de profondeur. La description des usages auxquels cette horloge est destinée suffira pour en faire connaître l'importance, et pour faire apprécier l'étendue et la complication des calculs inouïs qu'elle a dû demander. Elle est composée de 19 cadrans, dont voici l'énumération et les services :

» Ces cadrans marquent : le 1er, les secondes ; le 2e, les heures et les minutes ; le 3e, le temps vrai au soleil ; le 4e, les jours de la semaine ; le 5e, la date du mois ; le 6e, les jours et mois de l'année ; le 7e, l'indication romaine ; le 8e, les cycles solaires et lunaires ; le 9e, les épactes ; le 10e, le nombre d'or ; le 11, les jours lunaires et phase de la lune ; le 12e, le millésime de chaque année ; le 13e, les fêtes mobiles, années communes et bissextiles ; le 14e, les éclipses de soleil et de lune et les années séculaires ; le 15e, un système planétaire complet ; le 16e, le lever du soleil à Paris ; le 17e, le coucher du soleil à Paris ; le 18e, les degrés de déclinaison du soleil, équinoxes et solstices ; le 19e, l'heure au soleil des grandes villes de l'Europe.

» Cette horloge est du poids de 200 kiogrammes; elle se remonte toutes les vingt quatre heures; elle est composée de près de deux cents roues et est mise en mouvement par un poids de 10 kiogrammes. Le douzième cadran, qui a quatre aiguilles, est remarquable: son mouvement est si insensible, que la première aiguille ne fait sa révolution autour du cadran que tous les deux ans, la deuxième que tous les cent ans, et la troisième que tous les mille ans.

» Tous les rouages sont d'une précision mathématique ; il a fallu à l'inventeur de cet ouvrage vraiment remarquable des calculs immenses pour le réaliser. Cette horloge fonctionne déjà et fait l'admiration des connaisseurs qui ont été la visiter. Elle a été confectionnée sous la direction de M. l'abbé Delvart, par un artiste d'Audruic : il y a sept ans qu'il y travaille ; il espère la terminer entièrement au commencement de 1848. »

— L'académie des arts et des sciences de Venise a décidé, en commémoration du congrès scientifique qui a été tenu cette année dans ses murs, de faire élever un panthéon où seront placés les bustes de tous les hommes distingués des provinces vénitiennes, depuis les temps les plus anciens jusqu'au dix-huitième siècle. Cette résolution a été approuvée par l'archiduc vice-roi, et l'on a choisi à cet effet le palais ducal.

— On écrit de Macao, 10 juillet :

« Nous venons de perdre un des hommes les plus éminents de ces contrées. Le père Jean-Baptiste, religieux français, qui s'était acquis une immense réputation par son savoir et ses vertus, est mort hier au couvent de Saint-François, dans un âge très avancé. Il avait accompagné en 1787 l'évêque d'Adran en qualité de grand-vicaire, lorsqu'il vint en France avec le fils de l'empereur Gya Long. Il fut, pendant ce voyage, présenté au roi Louis XVI et à la reine Marie-Antoinette, qui l'accueillirent de la manière la plus distinguée. On sait qu'à la suite de cette démarche de l'évêque d'Adran, un traité fut signé à Versailles avec l'empereur de la Cochinchine, Gya-Long, qui avait été forcé, à la suite d'une révolte, d'abandonner ses Etats pour se réfugier auprès du roi de Siam. Aux termes de ce traité, la France accordait à l'empereur des secours considérables pour l'aider à reprendre possession de son trône, et l'empereur, en échange, concédait à la France la propriété de la baie en Touranne, ainsi que de plusieurs îles en dépendant, et de grands avantages commerciaux.

» Les événements ne permirent pas au roi Louis XVI d'exécuter le traité. Néanmoins, Gya-Long parvint à reconquérir ses Etats. Il attira à sa cour l'évêque d'Adran, le père Jean-Baptiste, et plusieurs officiers français. Il rendit des édits favorables à la religion catholique, et fit faire à ses Etats de grands pas dans la voie du progrès. L'évêque d'Adran fut nommé par

l'empereur premier ministre; et il occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivés en 1817. L'empereur Gya-Long mourut lui-même en 1819. Ming-Mang, son successeur, révoqua les édits favorables à la religion catholique, et tint une conduite entièrement opposée à la sienne. Le père Jean-Baptiste quitta Huë-Fou, capitale de l'empire d'An-nam, et se mit à voyager dans tous les pays de l'extrême Orient.

» Il s'est fixé en 1827 à Macao, où il est mort le 9 juillet dernier. Il laisse, dit-on, une collection de documents très curieux sur la Chine, sur l'empire d'An-nam et sur les différents pays qu'il a parcourus. »

— On vient de faire en Angleterre des expériences intéressantes sur l'éclairage des phares au moyen du gaz. Jusqu'ici quelques essais avaient bien été déjà tentés sur de petits feux de jetée ; mais on n'avait pas appliqué ce procédé sur une grande échelle. C'est ce qui a été réalisé, ces jours derniers, au phare d'Hartlepool, dans le comté de Durham, et l'expérience a été couronnée, dit-on, du plus beau succès. L'appareil employé sortait des ateliers de MM. Mac Niel. La puissance de projection, et la clarté de la lumière, ont été éprouvées en mer par plusieurs capitaines, ainsi que par divers ingénieurs sortis du port à cet effet, et leurs rapports sont très favorables. Outre ces autres avantages, la substitution du gaz à l'huile aurait pour effet de réduire la dépense de moitié. La principale difficulté, qui s'était opposée jusqu'ici à l'adoption de ce combustible, était que, dans les phares éclairés par un seul foyer, les conducteurs du gaz ne donnaient pas une lumière stable, assez régulière pour que les rayons en pussent être concentrés à l'aide de l'appareil dioptique disposé pour cet effet ; grâces aux récents perfectionnements introduits dans l'installation, cette difficulté a pu être résolue.

— La grande procession de Jagghernat, qui a lieu tous les ans dans l'Inde, a été inaugurée le 5 août dernier par le renouvellement de ces sacrifices volontaires inspirés par le fanatisme, et auxquels les Anglais se vantaient d'avoir mis fin. Cinq dévots exaltés se postèrent auprès de la pagode de Bali, sans donner le moindre soupçon de leur projet aux agents de l'autorité, et, au moment où le char gigantesque de l'idole venait de sortir, ils se précipitèrent sous les roues en invoquant Vichnou, et restèrent littéralement broyés sur place. A la vue d'une ferveur de dévotion si ardente, l'enthousiasme de la multitude fut excité à un tel point, que, sans l'intervention de la force armée, le char sacré eût écrasé une centaine de victimes dans son parcours. Le moyen qui a le mieux réussi à contenir les dévots, c'a été la menace de supprimer la procession pour toujours, si de nouveaux suicides venaient ensanglanter la fête.

—

Cours d'éducation supplémentaire dirigé par Mme Héreau, ancienne élève de Mme Campan et lectrice de l'Impératrice Marie-Louise. Un pavillon distinct est réservé pour l'habitation des dames. Salons et jardins ; rue d'Astorg, nº 18, à Paris.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE MARÉCHAL DUC DE REGGIO.

(*Extrait du* Spectateur militaire française.)

L'armée française vient de perdre un de ses plus vaillants capitaines ; la France, un de ses plus grands citoyens.

Le maréchal Oudinot, duc de Reggio, a terminé, le 13 septembre, sa longue et glorieuse carrière, au milieu des braves soldats invalides, dont il était à la fois le gouverneur et le modèle.

Volontaire en 1784, colonel, en 1792, général de brigade un an après, général de division en 1799, général-en-chef en 1805, Oudinot avait reçu trente blessures et pris une part importante à autant de victoires, lorsqu'il fut élevé à la dignité de maréchal.

Avant de lui conférer ce sceptre des guerriers, Napoléon aimait à révéler toute sa pensée sur l'homme de guerre auquel il avait confié le commandement des grenadiers réunis. On lit, en effet, dans le 10e bulletin de la campagne d'Autriche en 1809 : « L'empereur a donné le commandement du 2e corps au comte Oudinot, général éprouvé dans cent combats où il a montré autant d'intrépidité que de savoir. » Puis, après avoir investi Oudinot du maréchalat et du titre de duc, Napoléon jette un nouvel éclat sur cette double récompense en consignant, au 30e bulletin, les paroles suivantes : « A la bataille de Wagram, le village de Wagram a été enlevé le 6 entre dix et onze heures du matin, et la gloire en appartient *tout entière* au maréchal Oudinot et à son corps. »

Ce ne sont là que de simples épisodes d'une vie qui fut un long combat, et dont nous donnerons un aperçu plus détaillé dans un de nos prochains numéros.

Aux qualités du grand capitaine le maréchal Oudinot réunissait d'ailleurs le désintéressement, la modération et l'esprit d'équité qui commandent le respect et inspirent le dévouement. Idolâtré du soldat, il se faisait aimer des contrées même les moins disposées à se soumettre au pouvoir de nos armes ; nous nous bornerons à en citer ici deux preuves.

Après Austerlitz, Napoléon ayant exigé de la Prusse la cession des comtés de Neufchâtel et de Valengin, en forme un Etat distinct, dont il dote Berthier, son major-général. Le corps des grenadiers prend possession de la principauté de Neufchâtel ; leur général parvient à accomplir sa mission à la satisfaction non seulement du pays et du nouveau souverain, mais (ce qui est plus étonnant) au contentement du roi de Prusse lui-même. Aussi à son départ de Neufchâtel les habitants lui offrirent-ils, avec une épée d'honneur, le titre de citoyen, qui est héréditaire, et auquel sont attachés des droits précieux. Berthier lui écrivit : « Je vous affectionne autant que je vous es- » time. Je me flatte qu'un jour nous irons ensemble voir ces » bons habitants de Neufchâtel qui vous regardent comme un » père ; je partage leur dévouement aussi bien que leur recon- » naissance pour vous. »

Après la paix, lorsque la France était envahie par l'Europe, le roi de Prusse écrivait au maréchal : « Je conserve un pré- » cieux souvenir du meilleur modèle qu'on puisse se proposer » de l'honneur et de la gloire militaire ; il est gravé dans mon » cœur, et je veux vous en donner un témoignage éclatant en » vous offrant la grande décoration de l'Aigle-Noir. »

En 1810, le maréchal Oudinot s'empare de la Hollande, avec une armée formidable, par ordre de l'empereur : le souverain de ce royaume, Louis Bonaparte, est forcé d'abdiquer ; et cependant il conserve jusqu'à la tombe les plus vives sympathies, l'amitié la plus profonde, la plus sincère, pour le conquérant de ses États. Le maréchal gouverne pendant un an la Hollande avec autant d'habileté que de sagesse : et, au moment où il la quitte, les habitants lui offrent d'un mouvement spontané une magnifique épée, sur laquelle ils font graver l'expression d'une estime profonde. Une récompense plus inespérée lui est encore réservée : quand le sort des armes permet au Roi Guillaume de rentrer dans ses Etats, son premier soin est d'envoyer au duc de Reggio son ordre militaire : décoration objet de l'ambition des plus vaillants hommes de guerre. En présence d'un acte qui honore également le souverain qui l'a accompli et le grand citoyen qui en fut l'objet, on se sent pénétré pour ces caractères antiques d'autant de sympathie que d'admiration.

Le temps manque aujourd'hui pour retracer dignement une vie si pleine et qui renferme tant d'utiles enseignements. Nous nous bornerons à dire quelques mots des funérailles du maréchal.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 5 octobre en l'église des Invalides. A la balustrade des galeries étaient appendus seize écussons rappelant les victoires et les principaux faits d'armes du général en chef des grenadiers réunis. On y lisait : Zurich, Gênes, Mincio, Amstetten, Vienne, Hollabrünn, Neufchâtel, Ostrolenka, Friedland, Eberbsberg, Wagram, Polosk, Bérésina, Bautzen, Arcis sur-Aube et Madrid.

Des aides-de-camp du roi et des princes, des membres du corps diplomatique, les ministres, ainsi qu'un grand nombre de pairs de France et de députés, assistaient à cette triste, mais imposante solennité. On y remarquait, avec l'état-major général de la garde nationale, des députations des dix-sept légions du département de la Seine, ainsi qu'un grand nombre de gardes nationaux de Paris et de la banlieue, qui s'étaient joints à cette députation en témoignage de respect et de regret pour leur ancien commandant supérieur. L'école Polytechnique et l'école d'Etat-Major y étaient aussi représentées et s'y mêlaient à un très grand nombre d'officiers généraux et supérieurs, d'intendants militaires et d'officiers de toutes armes.

Soldats et citoyens s'étaient en quelque sorte donné rendez-vous sur cette tombe. Enfin, des hommes éminents de toutes les professions et de tous les pays remplissaient l'église. Parmi les officiers étrangers qui s'y trouvaient, on distinguait, par son recueillement, auprès du catafalque, le capitaine de vaisseau Van-Karnebeek, aide-de-camp du roi des Pays-Bas, qui était venu tout exprès de La Haye pour rendre un dernier devoir au général, à l'homme de bien, qui eut toujours pour la Hollande de profondes sympathies, et auquel cette belle contrée conservera un éternel souvenir. (1)

Au dehors, une foule innombrable se pressait pour rendre, elle aussi, hommage au guerrier qui porta si noblement pendant près de quarante années le bâton de maréchal de France, et qui, non moins modeste que valeureux, sut toujours conquérir au plus haut degré les affections populaires.

Le maréchal était décoré de la plupart des grand'croix de l'Europe : elles étaient déposées, avec les autres insignes et les épées de la principauté de Neufchâtel et du royaume de Hollande, sur le catafalque, que gardaient des sous-officiers légionnaires. Monseigneur l'archevêque de Paris, qui assistait au service, a célébré l'absoute ; et, pendant la célébration de la messe, une décharge successive de treize coups de canon s'est fait entendre.

Après la messe un char, traîné par six chevaux, et dans lequel était le corps du maréchal, a fait le tour extérieur des Invalides, suivi de tout le cortége.

Le deuil était conduit par le lieutenant-général marquis Oudinot, le comte Charles-Oudinot, capitaine aux zouaves, le vicomte Henri Oudinot, et le comte Oudinot, fils et petit-fils du maréchal, accourus tous quatre d'Afrique en toute hâte pour les funérailles.

Le cheval de bataille suivait le char funèbre, qui s'est arrêté avant de rentrer dans l'intérieur de l'Hôtel, et devant lequel ont défilé, l'arme sous le bras gauche, les troupes composant la la garnison de Paris.

Le corps a été déposé dans le caveau des gouverneurs, attenant au caveau de l'empereur. Le général Petit, commandant l'hôtel des Invalides, et noble organe de l'armée en cette circonstance, a payé un dernier tribut de respect à l'une des plus belles et des plus pures illustrations de notre temps.

Cette notice est, nous le répétons, très-incomplète, si on la compare surtout à l'importance du sujet. Mais nous avons pris l'engagement de retracer les principaux événements auxquels a pris une part si active le maréchal duc de Reggio, et nous remplirons avec empressement cet engagement dans un intérêt à la fois militaire et patriotique.

(1). Nous lisons dans la vie de l'amiral Verhuell, qui vient de paraître chez le libraire Beyerinck, que le colonel van Karnebeek a commencé sa carrière à l'état-major du maréchal Oudinot qui eut soin de son éducation à l'école militaire.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 23 octobre 1847. — (*Représentation nº* 56.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. F. Halévy.

Danse.

1er acte. *Valse*, par M. Collet, Mlles Petit, Petitet et les dames du corps de ballet.

3me acte. *Pas de trois*, par M. Collet, Mlles Petit et Petitet.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Vrijdag 22 October 1847. — (Nº 6 in het abonnement.)

De Hussaar van Felsheim,

blijspel met zang in drie bedrijven.

Voorafgegaan door :

Een Weduwenaar,

blijspel in drie bedrijven, naar het fransch.

De aanvang ten half zeven ure.

ANNONCES.

A VENDRE

un excellent **PIANO** demi-queue, en bois de Palissandre, à sept octaves. S'informer chez le libraire H. C. SUSAN, C. Hzoon, *Hofspui*, à La Haye.

COMPAGNIE VIGNOBLE

DES

PROPRIÉTAIRES RÉUNIS,

Hofstraat, K, 155, à La Haye.

Le directeur de la **Compagnie Vignoble** a l'honneur d'informer le public que par des arrivées successives de **vieux vins de Bordeaux** ses magasins continuent à être approvisionnés de toutes espèces de vins du meilleur choix, en sorte qu'à la demande qui en est faite les livraisons sont immédiatement faites.

Le Directeur renouvelle en même temps l'assurance que les vins que reçoit la Compagnie lui sont expédiés dans toute leur pureté par les propriétaires mêmes des divers crus, et qu'ils ne sont soumis dans ses magasins à aucun coupage ou préparation qui pourrait altérer la nature de ces vins.

Les prix des vins par bouteille et par panier de 45 bouteilles (*Anker*) sont cotés au taux le plus bas possible.

La Haye, 19 octobre 1847. **SCHLATER.**

J. DE VRIES, A. BRONDGEEST et C. F. ROOS vendront le 26 Octobre 1847, à Amsterdam, dans la maison dite : *met de Hoofden* :

La deuxième partie

DU CABINET D'ESTAMPES RENOMMÉ

DE FEU SON EXCELLENCE

JAN GYSBERT baron VERSTOLK VAN SOELEN,

Ministre d'État, membre de l'Institut Royal et de l'Académie des Beaux-Arts d'Amsterdam,

CONSISTANT DANS L'OUVRAGE MAGNIFIQUE DE

REMBRANDT VAN RHYN

et d'ouvrages des maîtres de son école F. BOL, J. LIEVENS, J. G. VAN VLIET.

Le Catalogue se distribue chez les vendeurs ci-dessus.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Octobre.

		Int.	Cours 19 oct.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	2½	53 7/8	53 5/8
	Dito dito	3	65 1/8	64 7/8
	Dito en liquidation.	3	—	65
	Dito dito	4	84 1/16	83 1/2
	Dito des Indes.	4	—	83 5/8
	Syndicat.	3½	—	83 1/2
	Dito	½	—	—
	Société de Commerce.	4½	—	164 1/8
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	85 1/4
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	94 1/4
	Emprunt de 1840.	4	—	85 1/16
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	85 3/8
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	13 1/2
	Dito.	3	—	29 3/4
	Coupons Ardoins		—	10 7/8
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	99 7/8
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	22 1/2

Bourse de Paris du 19 Octobre.

		Int.	Cours 19 oct.	Compt.
France	Cinq pour cent		—	114 70
	Trois pour cent		—	75 30
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active.	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito.	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bulletin de la Bourse de Paris.

La rente a été lourde et à fléchi peu a peu quoique difficilement, à partir de l'ouverture du parquet. On parlait d'une nouvelle baisse considérable sur les consolidés anglais d'hier. Les spéculateurs paraissent aussi fort préoccupés des affaires de Suisse.

Les chemins de fer ont suivi la rente et toutes les lignes étaient offertes à la fin de la Bourse.

Bourse d'Anvers du 20 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 13 5/8 P. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après Bourse (2½ heures). Ardouin 13 1/2.

Bourse de Londres du 18 Octobre.

3 % Cons. 80 1/8, 3/8. — 2 1/2 % Holl. 53 1/2. — 4 % id. 81, 82. — Esp. 5 % 1[illegible] — 3 % 26, 26 1/2. — Portug. 4 % 20, 22.

Bulletin de la Bourse de Londres.

Nous sommes aujourd'hui sans arrivage de l'étranger. Les lettres commerciales de l'Amérique, reçues par le *Britannia*, portent que la situation du commerce était favorable, et l'argent abondant aux Etats-Unis. Ainsi les nombreuses faillites qui ont eu lieu en Angleterre, n'ont pas exercé de l'autre côté de l'Atlantique les effets désastreux que l'on pouvait redouter.

A Londres, le marché du numéraire a continué à être gêné, mais on [illegible] d'espérer une amélioration partielle avant la fin de la semaine, le payement des énormes différences sur la liquidation des consolidés, le versement de l'emprunt de huit millions et le remboursement des avances de la Banque d'Angleterre ayant été opérés la semaine dernière. Toutefois, le mal actuel ne [illegible] pas seulement de l'absence du numéraire, mais bien plus de l'absence de confiance.

Les fonds anglais ont de nouveau éprouvé de grandes fluctuations [illegible] se de ce jour. Ouverts avec assez de fermeté, les cours ont subi [illegible] sans motif apparent, si ce n'est que des bruits alarmants ont [illegible] ras qu'éprouveraient certaines maisons de commerce.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, Lange Nieuwstraat [illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonhoven et [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofdsteeg*.